



Flash COMET exceptionnel - juin 2013

Réunion du 19 juin 2013

Evolution de l'organisation du travail à Atalante

Les organisations syndicales ont demandé de traiter ce point (changement des horaires postés de l'installation) en début de Comet afin que le au personnel concerné présent puisse intervenir.

Les "postés" d'Atalante lisent une motion déclinant leurs inquiétudes face au projet d'arrêt du travail posté en 2x8 : Intervention basée sur l'organisation du travail, le coté social (perte de rémunération) et la crainte de sous-traitance de certaines tâches. **Le souhait du personnel est de rester posté en 2x8.**

Le directeur signale que, sur plusieurs points, il est d'accord et garantit qu'il n'est pas question de sous-traiter des activités (cela coûterait aussi cher et le problème serait financier), il explique aussi qu'il n'a plus les moyens de maintenir les postes sur Atalante car il ne peut créer suffisamment les équipes, le personnel posté passant de 45 à 30 personnes.

Après un échange déterminé, le personnel quitte la salle et le Comet se poursuit.

La direction, face à la diminution de la dotation d'état, privilégie les programmes financés par les industriels.

Certains programmes sont prévus sur Atalante mais ne nécessiteraient pas des travaux sur les chaînes blindées.

Les horaires envisagés seraient 4 journées hebdomadaires de 10 heures (7h à 17h42 avec 40mn de coupure).

Une présentation d'un **plan moyen long terme Marcoule** découlant du **PMLT cataclysmique CEA** fera l'objet d'un Comet exceptionnel à la rentrée après les directives nationales.

À l'opposé de l'adaptation à ces régressions, **la CGT insiste sur l'importance d'Atalante et la nécessité d'une utilisation optimale.**

Se limiter aux travaux sur le multi-recyclage Pu au détriment de la séparation / transmutation fait peser de lourdes menaces sur nos capacités de réalisation de la 4ème GEN.

Ces mauvais choix austéritaires, au détriment des programmes et des salariés doivent être enrayés !

Rapport du Service Santé au travail de Pierrelatte 2012

Les lacunes antérieures semblent avoir été enrayées en cours d'année, mais le rapport manque de précision malgré les efforts notables.

La CGT s'abstient.

Modification du règlement intérieur

En conformité avec les évolutions législatives, pour une fois progressistes, il est proposé de compléter les mesures en faveur des **dispositions face au harcèlement moral ou sexuel.**

Les représentants CGT soulignent l'exemplarité nécessaire de prévention de ces situations.

A l'unanimité : **Avis favorable.**

Accord sur le renouvellement de l'agrément SST Marcoule

Le SST Marcoule étant sous régime dérogatoire vu qu'il assure le suivi médical des salariés Areva, Melox, Socodéi, Cisbio et CEA, le renouvellement de l'agrément ayant nécessité de multiples rencontres, un accord sur l'organisation, l'administration, le fonctionnement et le suivi de ce service est soumis à tous les Comités d'établissements concernés.

A l'unanimité : **Avis favorable**

Extension missions SPR liée à la mise en place des RCI

Une expertise à la demande de notre CHSCT étant en cours, **ce point a été reporté.**

Les conséquences et responsabilités liées au SPR et aux "Responsables de Contrats d'Installations" sont d'importance. La CGT exige la plus grande vigilance sur ces questions.

À l'ordre du jour :

Rapport SST Pierrelatte	1
Règlement intérieur	1
Renouvellement de l'agrément SST Marcoule	1
Extension des missions SPR	1
Evolution de l'organisation du travail à Atalante	1

Vos représentants CGT au Comet

- Laurent VENAULT (RS)
- Sophie COULLET
- Valérie ALOIN
- Laurent CASTANIER
- Jean-Paul ARINGHERI
- Yannick DELCUZE
- Bernard COEUR